

REGLEMENT COMPLET Grand Jeu Teisseire
--

ARTICLE 1

La société Teisseire France SAS, au capital de 1 912 936€, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Grenoble sous le numéro B 057 504 599, et dont le siège social est situé 482 avenue Ambroise Croizat BP 50001 38 926 Crolles cedex, organise du 09/04/2010 au 31/12/2010 inclus, un jeu national gratuit et sans obligation d'achat appelé « Grand Jeu Teisseire» (ci-après désigné indifféremment "l'Opération" ou le "Jeu") accessible sur le site internet www.teisseire.com.

ARTICLE 2

Le Jeu est réservé aux personnes physiques majeures résidants en France métropolitaine (Corse comprise), à l'exclusion du personnel des sociétés organisatrices, des personnes ayant participé à la conception du Jeu et assurant sa mise en place ainsi que les membres de leur famille en ligne directe. Pour les mineurs de plus de 14 ans: la participation au jeu suppose le consentement préalable du représentant légal de l'enfant pouvant justifier de l'autorité parentale, et se fait sous sa responsabilité. Un tel consentement devra être fourni par écrit sans délai sur simple demande de la société organisatrice.

ARTICLE 3

Les modalités de participation du Jeu sont diffusées sur les supports suivants : bidon 1,5 l Teisseire Méga grenadine, bidon 1,5 l Teisseire Méga pamplemousse, bidon 1,5 l Teisseire Méga menthe vert et bidon 1,5 l Teisseire Méga Iced Tea ainsi que sur le site internet de l'opération (www.teisseire.com).

ARTICLE 4

Pour participer, il suffit pendant la durée de l'Opération (c'est-à-dire entre le 09/04/2010 et le 31/12/2010 inclus) de :

- se connecter sur le site www.teisseire.com,
- cliquer sur la bannière Grand Jeu présente sur la home page du site

Vous serez alors directement redirigé vers le mini site du Jeu.

Pour accéder à l'instant gagnant, il vous faut :

- Compléter le formulaire d'inscription c'est-à-dire fournir l'ensemble des informations requises y inclus notamment vos coordonnées personnelles (nom, prénom, date de naissance, adresse postale complète, adresse email), puis :
- Des bidons Teisseire et divers objets tombent du haut de l'écran et vous devez récupérer les objets à recycler (qui vous auront été préalablement indiqués) avec le bac de tri et chacun des objets vous fait gagner un nombre de points définis. Il faut en revanche éviter les objets non recyclables qui font perdre un nombre de points définis (qui vous auront été préalablement indiqués).

Pour récupérer les objets à recycler dirigez le bac de tri avec votre souris ou des flèches directionnelles du clavier.

Le jeu s'accélère au fur et à mesure. L'objectif est d'atteindre 100 points dans le temps imparti. Des lors que vous avez atteints les 100 points vous accédez à l'instant gagnant. Vous pouvez rejouer à l'animation tant que vous n'êtes pas parvenu aux 100 points nécessaires pour accéder à l'instant gagnant.

Les lots mis en jeu font l'objet d'instantants gagnants ouverts. 101 instantants gagnants ouverts ont été prédéterminés et déposés chez Maître Bianchi, impasse Grassi, 13100 Aix en Provence, Huissier de justice. Ils ont été préalablement tirés au sort et déterminés de manière à ce que la totalité des dotations soit remportée.

Est déclaré gagnant de l'une des dotations mises en jeu le premier participant à atteindre les 100 points à compter de l'ouverture de l'un des instantants gagnants.

Il sera alors immédiatement informé de la nature de son gain et recevra un email de confirmation à l'adresse email indiquée sur le formulaire d'inscription.

Un nombre maximum de 1 participation par jour est possible pendant toute la durée du Jeu (en une seule connexion par jour).

Il ne peut y avoir qu'une seule dotation par foyer (même nom, même adresse et/ou même adresse email) : en cas de participations multiples, seul le premier gain (date du gain faisant foi) sera considéré comme valide et envoyé au gagnant. Les autres gains seront remis en jeu.

ARTICLE 5

Le Jeu est doté des gains suivants répartis sur l'ensemble de la période du Jeu :

- 1 e-Solex (Solex électrique) d'une valeur unitaire estimée à 1300€ TTC.

Caractéristiques et performances :

Moteur électrique dans le moyeu de la roue arrière.

2 vitesses commandées par contacteur au guidon : « max » : 35 km/h et « éco » : 25 km/h

Poids à vide : 40 Kg

Autonomie : environ 1h30 (soit 45 km) en vitesse max et environ 2h15 (soit 55km) en vitesse « éco »

Motorisation :

Moteur Brushless : 400 Watts sous 36 volts

Batterie : Lithium- Polymère 37 V x 16 Ah (dimensions : 380x90x90 mm). Rechargeable en 4 heures à 70% - en 8 heures à 100%. 700 recharges. Poids : 3.9 Kg.

Sécurité/confort :

Freins : à disques mécaniques AV et AR

Amortissement : fourche AV à suspension mécanique – selle articulée suspendue

Roues AV et AR : Jantes à rayons 17 pouces – Pneus 17 pouces x 2 ¼

Equipements : Compteur de vitesse, indicateur de charge de batterie, coffre AV à clé, porte bagages AR, pédalier.

Chargeur de batterie : fourni

- 100 clés USB en matériaux recyclés d'une capacité de 1Go et d'une valeur unitaire estimée à 10 € TTC.

Caractéristiques :

Réalisée en matériaux recyclés, cette clé USB est respectueuse de l'environnement :

- elle n'a recours à aucune teinture, peinture, vernis,...

- ses composants électroniques sont soigneusement sélectionnés pour leur non toxicité et sont libres de tous métaux lourds.

Capacité: 1Go

Design et performances :

Voyant de fonctionnement design

USB 2.0 compatible 1.1, GNU/Linux, Mac et PC sans driver

Vitesse : jusqu'à 10 MB/s en lecture et de 3.5 MB/s en écriture

L 55 x l 20 x h 8 mm, 10 g

ARTICLE 6

Les gains offerts ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit, sauf décision de la Société Organisatrice en cas d'indisponibilité du lot, auquel cas il serait remplacé par un lot de même valeur.

Les lots sont nominatifs et ne peuvent être cédés (que ce soit à titre gracieux ou payant) à un tiers.

La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer les lots par un lot de même valeur et de caractéristiques proches, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté ou si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée à cet égard.

Les lots qui n'auront pu être attribués dans le cadre de cette Opération pourront être, au choix de la société organisatrice, attribués aux consommateurs, par l'intermédiaire du service consommateur de la société organisatrice ou dans le cadre d'une autre opération promotionnelle, ou bien adressés à une association caritative.

Les gagnants qui auront correctement enregistré leurs coordonnées complètes recevront leur lot dans un délai de 6 à 8 semaines environ à compter de la date de gain.

Le lot sera livré à l'adresse indiquée par le gagnant lors de son inscription au Jeu.

L'acheminement du lot, bien que réalisé au mieux de l'intérêt du gagnant, s'effectue aux risques et périls du destinataire. Les éventuelles réclamations doivent être formulées par le destinataire, directement auprès des établissements ayant assuré l'acheminement, dans les 3 jours de la réception et par lettre recommandée avec accusé de réception.

La société organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance du lot attribué et/ou du fait de son utilisation.

En tout état de cause, le nombre de dotations attribué ne pourra excéder celui prévu au présent règlement et les messages ayant informé par erreur les participants d'un gain seraient considérés comme nuls et nonavenus.

ARTICLE 7

Toute connexion interrompue sera considérée comme nulle. Les coordonnées incomplètes, contrefaites ou réalisées de manière contrevenante au présent règlement entraînent la disqualification du joueur et l'annulation de ses participations et de ses gains.

ARTICLE 8

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable à quelque titre que ce soit des dysfonctionnements liés aux connexions téléphoniques et Internet pendant la participation au Jeu, ni du report et/ou annulation et/ou modification de l'Opération pour des raisons indépendantes de sa volonté.

La société organisatrice ne peut être tenue pour responsable des retards ou erreurs de transmission de courriers électroniques indépendants de sa volonté et décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation de l'ordinateur ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur (plus particulièrement, La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale), de l'accès à Internet, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique.

La société organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site www.teisseire.com du fait de tout défaut technique ou de tout problème liés notamment à l'encombrement du réseau. La Société Organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et /ou outils disponibles et vérifiés, mais ne saurait être tenue pour responsable des erreurs, d'une absence de disponibilité des informations et/ou de la présence de virus sur son site.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du jeu est perturbé par un virus, bug informatique, intervention humaine non-autorisée ou toute autre cause échappant à Teisseire France, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Jeu.

De même, la participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau, ou tout autre problème lié à la Poste.

La société organisatrice ne sera pas responsable de tout dysfonctionnement du réseau "Internet" empêchant le bon déroulement du jeu notamment dû à des actes de malveillances externes. La Société Organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et/ou outils

disponibles et vérifiés, mais ne saurait être tenue pour responsable des erreurs (notamment d'affichage sur les sites du jeu, d'envoi d'e-mails erronés aux participants), d'une absence de disponibilité des informations et/ou de la présence de virus sur leur site, de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement du jeu ; des interruptions, des délais de transmission des données, des défaillances de l'ordinateur, du téléphone, du modem, de la ligne téléphonique du joueur, des serveurs, des fournisseurs d'accès Internet, des opérateurs de téléphonie, des équipements informatiques, des logiciels; de la perte de tout courrier électronique et plus généralement, de la perte de toute donnée, des conséquences de tous virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique, de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant, de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système d'un joueur. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous son entière responsabilité.

La société organisatrice pourra annuler ou suspendre tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du jeu est perturbé par un virus, bug informatique, intervention humaine non-autorisée ou toute autre cause échappant à Teisseire France, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu.

De même, la participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau, ou tout autre problème lié à la Poste.

ARTICLE 9

Il pourra être procédé, sur simple demande écrite, au remboursement des frais de connexion nécessaires à une participation effective au jeu (base forfaitaire de 0,21€ TTC) pour la participation au jeu et/ou la consultation du règlement (1 seule connexion par jour et par foyer - même nom, même adresse et/ou même adresse email -, sera remboursée)

A cet effet le participant devra joindre à sa demande :

- son nom ;
- son prénom ;
- son adresse postale ;
- son identifiant (e-mail) ;
- sa facture d'opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès mentionnant la ou les dates de connexion au jeu ;
- un RIB

Le participant ne pourra obtenir le remboursement de ses communications que s'il accède à l'Opération à partir d'un modem et au moyen d'une ligne téléphonique facturée au prorata du temps de communication ou à l'appel, et uniquement dans ce cas.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site www.teisseire.com s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site www.teisseire.com et de participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Les remboursements des frais de connexion et des frais d'affranchissement (de la demande de remboursement de connexion et/ou de consultation de règlement complet ou de la demande de règlement par poste) au tarif lent en vigueur (base 20 grammes), seront adressés sur simple demande écrite accompagnées obligatoirement d'un R.I.B. à l'adresse suivante avant le 05/01/11 (cachet de la poste faisant foi) :

JEU INTERNET TEISSEIRE
CUSTOM PROMO N°14695
CS 40020 PEYNIER
13079 ROUSSET CEDEX

Toute demande de remboursement incomplète ou effectuée après le 05/01/11 inclus (cachet de la poste faisant foi) sera considérée comme nulle.

ARTICLE 10

Toute correspondance présentant une anomalie (incomplète, illisible, insuffisamment affranchie ou hors délai) ne sera pas prise en considération.

ARTICLE 11

Il ne sera répondu à aucune demande (écrite ou téléphonique) concernant l'interprétation ou l'application du règlement ou les modalités et mécanismes du Jeu.

ARTICLE 12

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile. Toutes indications d'identité ou adresse fausses entraînent l'élimination immédiate de leur participation.

La participation au présent jeu emporte, au profit des organisateurs, l'autorisation de publier, dans toute manifestation publi-promotionnelle liée à la présente opération, ainsi que dans des opérations ultérieures de communication sur les marques de la société organisatrice, les nom, prénom et ville des gagnants sans que cette utilisation ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur dotation.

ARTICLE 13

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par la Société Organisatrice et ses partenaires.

ARTICLE 14

La participation au Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement déposé chez Maître Bianchi, impasse Grassi, 13100 Aix en Provence, Huissier de justice. Le règlement complet du jeu est disponible gratuitement sur simple demande à l'adresse postale du jeu et sur le site Internet du jeu www.teisseire.com.

Le timbre nécessaire à la demande de remboursement sera remboursé sur demande écrite (tarif lent en vigueur) à l'adresse postale du jeu, accompagnée d'un RIB/RIP et envoyée au plus tard le 05/01/11 minuit (cachet de la Poste faisant foi).

Une seule demande de remboursement par foyer (même nom, même adresse).

ARTICLE 15

Des données personnelles pourront être collectées dans le cadre du présent Jeu. Sauf avis contraire des participants, ces données personnelles seront traitées conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 10 août 2004. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations le concernant en écrivant à l'adresse du Jeu :

JEU INTERNET TEISSEIRE
CUSTOM PROMO N°14695

CS 40020 PEYNIER
13079 ROUSSET CEDEX

ARTICLE 16

Toute fraude ou non respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du jeu de son auteur, la société organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Le présent jeu ainsi que le présent règlement sont soumis à la loi française.

En cas de désaccord persistant relatif à l'interprétation et l'application du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, le litige relèvera des juridictions compétentes de Grenoble.